

tion des stocks dans la région de Scotia-Fundy avant que d'autres mesures ne soient prises. Je dois vraiment insister sur le fait que les pêcheurs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ne sont pas convaincus de l'exactitude des estimations des stocks faites par le ministère. Vous n'avez qu'à demander aux 50 ou 60 pêcheurs qui ont occupé le bureau du ministère des Pêches à Yarmouth, mardi dernier, pour protester contre l'insuffisance des quotas accordés aux chalutiers côtiers depuis le début de l'année. Demandez aux quelque 500 personnes qui sont venues aujourd'hui pour parler de la proposition qui leur a été faite tard dans la journée de vendredi en réponse à leur proposition. Ces gens sont mécontents de l'évaluation.

Je devrais ajouter que les pêcheurs ne sont pas les seuls à douter de l'exactitude de l'évaluation des stocks dans la région de Scotia-Fundy. M. Leslie Harris, président du groupe que le gouvernement a chargé de faire un examen indépendant des stocks de morue du nord, m'a dit en comité qu'il croyait aussi que les méthodes employées actuellement dans la région de Scotia-Fundy n'étaient pas assez bonnes pour un secteur aussi important.

Je veux parler à la Chambre et à tous les Canadiens des 500 personnes qui étaient ici cet après-midi et de ce qu'elles voulaient. Elles voulaient leur juste part des ressources naturelles qu'on trouve dans leur région.

Ces gens ont toujours pêché à longueur d'année. Autrefois ils pêchaient le homard, le hareng, les pétoncles et le poisson de fond. Ils avaient des marchés. Dans un comté comme celui de Shelburne, selon un rapport que j'ai demandé, le poisson représente 100 p. 100 de l'économie. C'est 50 p. 100 dans le comté de Yarmouth et 60 p. 100 dans le comté de Digby. Ces comtés avaient accès aux marchés, accès aux stocks de poissons depuis qu'il y a des habitants dans la région. À une époque c'étaient même les pêcheries les plus actives de la région atlantique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Ces six dernières années, les quotas ont diminué sur la foi d'évaluations des stocks fort douteuses. Personne ne dira qu'il n'y a pas d'églefin, il n'y en avait déjà pas dans les années 70. Les pêcheurs ont vu un grand navire-usine recevoir un permis pour la goberge, le poisson le plus communément pêché dans la région, alors qu'il devait se concentrer sur les espèces sous-utilisées.

Ils ont vu également les hauturiers et les étrangers dans la région. Aujourd'hui, un pêcheur, Joey Nickerson, disait à cette réunion qu'il était parti pêcher le merlu

argenté avec son bateau de 45 pieds. Il était à côté de navires étrangers qui étaient censés pêcher aussi le merlu argenté, mais ils avaient, je pense qu'il a dit, 180 p. 100 de goberge. Ce n'était pas du merlu argenté qu'ils pêchaient sur le banc de Brown.

Ce banc est interdit à tous les bateaux locaux, sauf pour pêcher le merlu argenté et c'est pour cela que lui était là, avec son petit bateau de 45 pieds à côté de ces énormes navires-usines étrangers et des grands chalutiers pêchant à 60 milles au large.

Cela n'a pas de sens pour les gens de l'endroit. Cela n'a pas de sens pour moi et ce ne devrait pas avoir de sens pour l'opposition ou pour le ministre. Que lui disent ses fonctionnaires? Quelles nouvelles laisse-t-on filtrer jusqu'à lui? Les grands navires étrangers, les chalutiers de haute mer? Certainement pas les pêcheurs côtiers qui réclament une réunion avec le ministre ou n'importe quel ministre qui s'intéresse au poisson de fond.

En outre, on les a empêchés de se rendre à un endroit que nous appelons Easter, au nord de Halifax. On empêche des gens qui y ont pêché toute leur vie, huit ans ou plus, de se rendre dans ce secteur à cette période de l'année.

Il y a quelques jours, j'ai signalé à la Chambre que 42 bateaux étrangers pêchaient dans une zone de merlu argenté, alors que les pêcheurs canadiens ne peuvent même pas s'y rendre. C'est tout près de la zone de frai fermée. La ligne de démarcation de la zone de merlu argenté pour les bateaux étrangers est la même que pour celle de la zone de frai du goberge. Les bateaux étrangers sont autorisés à s'y rendre et à y pêcher pendant cette période de l'année, mais pas nos propres bateaux.

L'autre problème auquel les pêcheurs ont été aux prises ces six dernières années, c'est qu'il n'y a pas d'évaluation précise des stocks. J'ai mentionné le fait que M. Harris avait déjà tenu ces propos.

Il y a une dizaine de jours, ils ont fait une proposition au ministère. Après des pourparlers avec les autorités du ministère au moins cinq fois par année pendant au moins cinq ans, au sujet de la longueur des mailles, ils se sont entendus sur 130 mailles. Le ministère a changé d'idée, imposant 140 mailles. Il n'y a jamais d'entente entre les autorités ministérielles et ces pêcheurs. Il n'y a que du mécontentement. Et il y aura du ressentiment. Je suis certaine que le ministre ne voudrait pas que soient mises à exécution les menaces dont on a parlé aujourd'hui.